

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Monteur installateur en télécommunication

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission(s) et activités visées par la certification professionnelle

Le monteur installateur en télécommunication réalise en autonomie sous l'autorité d'un responsable hiérarchique et à partir d'instructions spécifiques des chantiers de création de rénovation, maintenance de réseaux de lignes numériques ou analogiques réseau. Il assure la pose et le raccordement des câbles en paires de cuivre et éléments d'extrémités, en aérien, souterrain, façade et immeuble), il intervient dans le cadre de la maintenance (réparation et remplacement) sur le domaine public ou dans les locaux et installations des clients.

En fonction des données d'entrée du dossier d'intervention, les missions ou activités du titulaire portent sur :

1. La préparation du chantier d'intervention
2. La réalisation des opérations de pose et de raccordement des câbles en paires de cuivre
3. La communication et relation commerciale avec le client à toutes les étapes de l'intervention

1.2. Environnement de travail

L'activité du monteur installateur en télécommunication s'exerce en autonomie et en conformité avec les instructions reçues concernant la gestion de ses interventions¹ : il prépare ou doit mettre en œuvre les modalités de ses interventions et les moyens de sécurisation du chantier en fonction d'un planning prédéfini.

Dans le respect de la réglementation et des normes relatives à son secteur, en respectant strictement les règles liées à l'environnement, à la sécurité individuelle et collective, les délais impartis, il intervient en souterrain, en aérien, en façade ou in situ chez le client final. Son activité fait l'objet de déplacements fréquents.

L'exercice de l'activité du monteur installateur en télécommunication peut nécessiter des autorisations voire des habilitations spécifiques.

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

Sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique, d'un chef de chantier, il intervient seul ou en binôme voire en équipe à partir d'un ordre de travail.

Il est en contact direct avec les clients finaux (particuliers ou entreprises), et peut collaborer avec d'autres entreprises.

¹ La mise en œuvre de la qualification nécessite préalablement les habilitations pour intervenir sur les réseaux de télécommunication et les autorisations pour manipuler les équipements ou appareils de manutention nécessaires.

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il doit être capable de :

Blocs de compétences	Compétences professionnelles	Connaissances associées
BDC La préparation du chantier d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> Organiser les données liées à son intervention (ordre de travail, environnement, risques...) Préparer les modalités d'intervention de son chantier (matériel, sécurité, délais, ...) 	<p>Les systèmes d'architecture et infrastructures réseaux.</p> <p>Lecture et interprétation des plans et des symboles.</p> <p>Les techniques de communication orale.</p> <p>L'utilisation des outils numériques.</p>
BDC La réalisation des opérations de pose et de raccordement des câbles en paires de cuivre	<ol style="list-style-type: none"> Effectuer la pose des câbles, des supports et des éléments d'extrémités Effectuer le raccordement des câbles en ligne Localiser les défauts (boucle franche, terre, ouvert, ...) et réaliser les différents types de dépannage Réaliser le contrôle, le test de fonctionnement (mesures électriques et analyse, ...) et analyser le résultat 	<p>L'utilisation des appareils de mesure.</p> <p>Les règles de pose des matériaux</p> <p>Le vocabulaire technique (jarretières, RE, SR, DTI ...)</p> <p>La méthodologie de contrôle.</p> <p>Les différentes techniques de mises en œuvre (aérien, façade, immeuble et souterrain, ouverture d'un câble, épissure, pose des boîtiers...)</p> <p>Les risques, limites d'interventions et règles de sécurité lors d'une intervention.</p> <p>L'utilisation des outils numériques.</p>
BDC La communication et relation commerciale avec le client à toutes les étapes de l'intervention	<ol style="list-style-type: none"> Communiquer les informations techniques aux différents interlocuteurs Entretenir les bases d'une relation commerciale durable avec le client à toutes les étapes de l'intervention 	<p>Les techniques de communication orale</p> <p>Les bases de la bureautique & l'utilisation des outils numériques</p> <p>Le vocabulaire technique</p>

3. REFERENTIEL D'EVALUATIONS

3.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus.

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
1. Organiser les données liées à son intervention (ordre de travail, environnement, risques, ...)	<p>A partir d'un ordre de travail (sous format papier ou numérique) ou d'un dossier d'intervention</p> <p>Avec les moyens de sécurité collective mis à disposition (nacelle, balisage...)</p> <p>Avec les équipements de protection individuelle mis à disposition</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : Le déroulement de la journée d'intervention est défini en fonction des données d'entrée du chantier ou des chantiers L'ordre de travail / dossier d'intervention lié à la journée d'activité est identifié et suivi.</p> <p>En matière de moyens utilisés : Le dossier d'intervention est analysé (coordonnées du de l'abonné, référence de l'abonné, type de pannes, ...) Le choix des matériels est identifié. Les matériels liés à l'intervention sont sélectionnés. En fonction des ressources de l'entreprise, l'accès aux données peut se faire via des outils numériques.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : En cas de problème rencontré (manque d'information, erreur sur l'information, ...) les personnes concernées (Chef de travail, ...) sont informées.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les dispositifs et les instructions de sécurité individuelle et collective sont identifiés et pris en compte. Les risques liés à l'intervention sont identifiés. Les équipements de protection individuelle et les équipements de protection collective sont identifiés, choisis et portés</p>	<p>Les données de l'ordre de travail sont identifiées (contact abonné, adresse, constitution des lignes, autorisation de voirie, récépissé de DICT).</p> <p>En fonction de l'ordre de travail, le matériel nécessaire (câbles, boitiers de raccordement...) pour réaliser son intervention est identifié.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
2. Préparer les modalités d'intervention de son chantier (matériel, sécurité, délais, ...)	<p>A partir d'un ordre de travail (sous format papier ou numérique) ou d'un dossier d'intervention</p> <p>Les instruments et matériels sont mis à disposition</p> <p>Avec les moyens de sécurité collective mis à disposition (nacelle, balisage...)</p> <p>Avec les équipements de protection individuelle et les moyens de levage et manutention mis à disposition</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : La méthodologie d'intervention est définie selon des standards d'intervention.</p> <p>En matière de moyens utilisés : Les étapes de l'intervention sont déclinées à partir des moyens sélectionnés et identifiés. Les instruments et le matériel sont sélectionnés et chargés dans le véhicule</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : Le matériel est récupéré auprès du magasinier. En cas de problème rencontré (manque équipement, composant pour réaliser l'intervention) les personnes concernées (Chef de travail, ...) sont informées.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail Les dispositifs et les instructions de sécurité individuelle et collective sont appliqués.</p>	<p>Les étapes de l'ordre de travail (matériel, zone et lieu...), le matériel et les zones de travail sont identifiés.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
3. Effectuer la pose des câbles, des supports et des éléments d'extrémités	<p>A partir d'un ordre de travail (sous format papier ou numérique) ou d'un dossier d'intervention</p> <p>Les instruments et matériels sont mis à disposition</p> <p>Avec les moyens de sécurité collective mis à disposition (nacelle, balisage...)</p> <p>Avec les équipements de protection individuelle mis à disposition</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le cheminement et la méthode de pose du câble sont définis en fonction des normes et des contraintes liées à l'environnement et à la réglementation (fixation sur poteaux en aérien, pose sur façade ou à l'intérieur des bâtiments, tirage en conduites souterraines...)</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Le balisage (panneaux de chantier, cônes de signalisation, garde-corps, tri-flash, gyrophare, rubalise...), la caisse à outils, les véhicules (fourgonnette, fourgon, nacelle...), les échelles sont adaptées aux travaux à réaliser.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les usagers de la voie publique, les riverains sont informés (écrit ou oral), conformément aux consignes prescrites. La communication au sein de l'équipe est effective. En cas de problème rencontré (écart entre l'intervention et l'ordre de travail, ...) les personnes concernées (Chef de travail, ...) sont informées.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les arrêtés de la circulation, les accords des particuliers, DICT (Déclaration d'intervention de travaux), les distances d'approche aérienne, les lignes HT sont prises en compte. Les règles de sécurité collective sont appliquées.</p>	<p>La pose de câbles est effectuée selon les instructions du donneur d'ordre et est conforme au dossier d'intervention.</p> <p>Le compte rendu d'intervention est renseigné et transmis au chef de chantier.</p> <p>Les normes d'installations sont appliquées et respectées.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
4. Effectuer le raccordement des câbles en ligne	<p>A partir d'un ordre de travail (sous format papier ou numérique) ou d'un dossier d'intervention</p> <p>Avec les moyens de sécurité collective mis à disposition (nacelle, balisage...)</p> <p>Avec les moyens individuels de sécurité mis à disposition.</p> <p>Avec les équipements de protection individuelle mis à disposition</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : Le respect de consignes « constructeurs », le choix du boîtier et le respect de l'environnement sont pris en compte. Les normes constructeurs sont identifiées et appliquées.</p> <p>En matière de moyens utilisés : Le balisage (panneaux de chantier, cônes de signalisation, garde-corps, tri-flash, gyrophare, rubalise...), la caisse à outils, les véhicules (fourgonnette, fourgon, nacelle...), les échelles sont mises en place.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : Les usagers de la voie publique, les riverains sont informés (écrit ou oral), conformément aux consignes prescrites. La communication au sein de l'équipe est effective.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les arrêtés de la circulation, les accords des particuliers, DICT (Déclaration d'intervention de travaux), les distances d'approche aérienne, les lignes HT sont prises en compte.</p>	<p>La continuité électrique des câbles est vérifiée.</p> <p>Les consignes de mise en œuvre sont appliquées et respectées.</p> <p>La continuité d'écran est respectée.</p> <p>Le raccordement des câbles est en conformité avec le cahier des charges techniques du client.</p> <p>Le compte rendu d'intervention est renseigné et transmis au chef de chantier.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>5. Localiser les défauts (boucle franche, terre, ouvert, ...) et réaliser les différents types de dépannage.</p>	<p>A partir d'un ordre de travail (sous format papier ou numérique) ou d'un dossier d'intervention</p> <p>Avec les moyens de sécurité collective mis à disposition (nacelle, balisage...)</p> <p>Avec les moyens individuels de sécurité mis à disposition.</p> <p>Avec les équipements de protection individuelle mis à disposition.</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : La méthode de détection des défauts est mise en œuvre</p> <p>En matière de moyens utilisés : Les instruments de mesure sont sélectionnés selon les défauts présumés. Le balisage (panneaux de chantier, cônes de signalisation, garde-corps, tri-flash, gyrophare, rubalise...), la caisse à outils, les véhicules (fourgonnette, fourgon, nacelle...), les échelles sont mises en place.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : La communication au sein de l'équipe est effective. En cas de problème rencontré (impossibilité de dépannage, ...) les personnes concernées (Chef de travail, ...) sont informées.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les équipements de protection individuelle sont adaptés à la situation et sont portés.</p>	<p>Le type de défaut est identifié et qualifié.</p> <p>Les dysfonctionnements sont localisés puis l'intervention de dépannage est réalisée.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>6. Réaliser le contrôle, le test de fonctionnement (mesures électriques et analyse, ...) et analyser le résultat.</p>	<p>A partir d'une fiche d'intervention, et la fiche de mesure</p> <p>Avec les moyens de sécurité collective mis à disposition</p> <p>Avec les moyens individuels de sécurité mis à disposition.</p> <p>Avec les équipements de protection individuelle mis à disposition</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : Les méthodes de mesure sont appliquées La vérification des outils est effectuée. Les comptes rendus (oraux et écrits) sont transmis au fur et à mesure après chaque phase d'intervention.</p> <p>En matière de moyens utilisés : Les appareils de mesure adaptés aux contrôles sont identifiés puis sont utilisés. L'état des consommables est vérifié leur réapprovisionnement est assuré. Les moyens de nettoyage sont mis en œuvre.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : L'acquittement du chantier est réalisé avec le chef de chantier. Le compte rendu d'intervention est transmis au chef de chantier et au client. La communication au sein de l'équipe est effective.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les contraintes et les consignes de sécurité liées aux mesures électriques sont respectées. Les équipements de protection individuelle sont utilisés, le balisage est retiré. La zone d'intervention est maintenue dans un état d'ordre et de propreté.</p>	<p>Les critères liés à la qualité sont respectés.</p> <p>Les résultats de mesures des essais de fonctionnement sont analysés.</p> <p>La qualité du lien est confirmée.</p> <p>La fiche de mesure est renseignée.</p> <p>Le compte rendu d'intervention est renseigné avec l'analyse des contrôles effectués.</p> <p>Au terme du contrôle, les chambres, boitiers et armoires sont fermées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils sont récupérés • Le balisage est retiré • Les déchets sont triés • Le chantier est fermé.

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
7. Communiquer les informations techniques aux différents interlocuteurs.	A partir d'une fiche d'intervention	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le compte rendu d'intervention est utilisé et commenté au service Support « Planification des interventions ». Les dysfonctionnements constatés au cours de l'intervention sont retranscrits au chef de chantier</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les supports de communication sont adaptés L'utilisation des outils bureautiques et numériques est adaptée et maîtrisée</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les informations liées à la fin de chantier sont retranscrites au client Les usagers de la voie publiques sont informés (écrit ou oral). Les acteurs concernés par la clôture du chantier sont identifiés et les modes de communication adaptés. La remontée d'informations ou aléas auprès du responsable hiérarchique est assurée</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail</u> Les modalités d'intervention sont expliquées en amont au client (abonné) Le client (abonné) est interrogé sur les modalités d'intervention à l'issue de la fin de chantier</p>	Le compte rendu d'intervention est renseigné et signé Le compte rendu est transmis aux services appropriés

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>8. Entretenir les bases d'une relation commerciale durable avec le client à toutes les étapes de l'intervention.</p>	<p>A partir du compte rendu d'intervention,</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les besoins du client sont pris en compte et des besoins complémentaires sont pris en compte Le cas échéant et retranscrits au service concerné</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les modalités de la communication constructive sont mises en œuvre.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> La relation client est prise en compte</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail</u> Les acteurs concernés par la suite du chantier sont identifiés et les modes de transmission des informations sont appropriées.</p>	<p>Les besoins complémentaires du client sont identifiés et pris en compte pour une transmission au service concerné.</p>

3.2. MODALITES D'EVALUATION

3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre de certification.
- L'UIMM territoriale centre de certification et l'entreprise ou à défaut le candidat (Salariés ; VAE ; Demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de certification, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées.

3.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

COMMISSION D'EVALUATION	ENTREPRISE
La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.	(hors VAE)
ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE. L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.	AVIS DE L'ENTREPRISE. L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité. (hors VAE)

<p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.</p> <p>Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p>	
---	--

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats² par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.